



Capsule linguistique

Question d'autorité : choisir entre l'impératif et l'infinitif Modes et temps de verbe

Que faudrait-il privilégier comme formule dans une consigne d'examen : **composez** un texte de 500 mots ou **composer** un texte de 500 mots? Si les modes impératif et infinitif servent tous deux à donner un ordre, ils ne peuvent pas toujours se substituer l'un à l'autre, bien que ce soit parfois possible.

L'infinitif : un mode impersonnel

Il convient davantage à des textes où l'on tient à garder une distance, comme ceux qui présentent des indications techniques; les guides d'instruction, les écriteaux, les règles de sécurité, les marches à suivre seront donc un terrain favorable, d'autant que ce mode, en apparence moins péremptoire que l'impératif, sied aux situations de communication où le destinataire est indifférencié ou anonyme.

En raison du caractère impersonnel du mode infinitif, celui-ci ne doit pas être accompagné de pronoms personnels (sauf à la troisième personne). Voilà pourquoi la formule « prière de » est plus appropriée que « s'il vous plaît », avec son pronom à la deuxième personne. Dans le même esprit, plutôt qu'un déterminant possessif qui réfère au destinataire, on optera pour une tournure neutre : « Prière d'inscrire ici *les* (et non *vos) heures de disponibilité ».

L'impératif : la proximité au lecteur

Son emploi témoigne certainement d'un désir plus marqué d'interpeler le destinataire. Il sera tout à fait approprié dans un contexte où l'on cherche une réaction précise. C'est donc celui qu'un professeur choisira s'il souhaite que ses élèves répondent à une commande, comme celle de composer un texte. Chacun de ceux-ci, devant sa copie, se sentira ainsi personnellement concerné – du moins l'espère-t-on.

Certes, l'impératif peut paraître plus brutal que l'infinitif, mais on peut en atténuer l'effet grâce aux formules de politesse, comme *s'il vous plaît*, qu'il est préférable d'employer en fin de phrase. De même, le verbe « veuillez » permet de donner des ordres sans trop en avoir l'air : « Veuillez transmettre vos heures disponibilités par courriel à la secrétaire ». On remarquera qu'alors, le déterminant possessif *vos* convient parfaitement.

Veuillez vous décider...

Enfin, quelle que soit la nature du texte, il importe plus que tout de ne pas combiner les deux modes et d'opter pour l'un ou l'autre. L'autorité tient à peu de choses : ne laissez pas une bête question de concordance des modes l'ébranler!

■ Benoît Dugas et Monik Richard
Animateurs de la *Politique de valorisation de la langue*
CAF (local A-494, poste 7352)
